



Guéret, le 9 février 2018

## Communiqué de presse

### Épisode neigeux Le Préfet de la Creuse active le Centre opérationnel départemental (COD)

Compte tenu de la perturbation neigeuse qui touche actuellement le département, le Préfet de la Creuse a décidé d'activer le Centre Opérationnel Départemental (COD) avec l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et les représentants des collectivités, afin de prendre les décisions adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

La couche neigeuse atteint 2 à 3 cm sur le nord de la Haute-Vienne et les sols commencent juste à blanchir sur le reste du département et au nord de la Creuse.

Un arrêté d'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes, sur la RN 145 dans le sens est-ouest, a déjà été pris. Il est consultable sur le site des services de l'État dans la Creuse : <http://bit.ly/2C9kOMG>

Le Préfet de la Creuse rappelle quelques conseils de comportement :

- \* Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- \* Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé
- \* Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- \* Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- \* Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation
- \* Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- \* Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- \* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- \* N'utilisez pas pour vous chauffer, d'appareils non destinés à cet usage ou des chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfet de la Creuse



Préfet 23